

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Primitif pour l'exercice 2016 - Rapport général

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2016 (BP 2016), dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 25 janvier 2016.

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En préambule, il convient de rappeler que le budget primitif 2016 est le premier à intervenir à l'issue de la phase transitoire d'un an qui a permis la mise en place d'une organisation adaptée aux nouvelles compétences exercées par le Grand Dijon, devenu communauté urbaine le 1er janvier 2015.

En effet, pour l'année 2015, des conventions de gestion transitoire avaient été conclues entre le Grand Dijon et ses communes membres, conventions en vertu desquelles la Ville de Dijon a continué d'intervenir en 2015 sur le champ des compétences transférées au Grand Dijon, avec refacturation à ce dernier des dépenses effectuées dans ce cadre.

A l'issue de cette période de transition :

- Le périmètre des dépenses du BP 2016 du budget principal, en fonctionnement comme en investissement, est désormais réduit par rapport au BP 2015, la Ville n'assurant plus, sauf conventions spécifiques, de compétences pour le compte du Grand Dijon.
A titre d'exemple, en section d'investissement, aucun crédit n'est prévu en 2016 sur le compte d'investissement 4581, qui intégrait 4,79 M€ d'investissements au BP 2015 pour le compte du Grand Dijon (en matière de voirie, d'éclairage public et autres accessoires de voirie). Cette année, la Communauté urbaine réalise en effet directement l'ensemble des investissements relevant de sa compétence.
- Corrélativement, les recettes de refacturation au Grand Dijon des dépenses effectuées pour son compte diminuent fortement en 2016 ; une forte baisse des crédits imputés au chapitre 70 est donc constatée (12,176 M€ au BP 2016, après 25,649 M€ au BP 2015).

Par ailleurs, conformément aux orientations définies par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dans son rapport du 19 octobre 2015, approuvé par la quasi-totalité des conseils municipaux de l'agglomération (23 sur 24), il est rappelé que trois emprunts correspondant à l'encours de dette afférent aux parkings en ouvrage ont été transférés au Grand Dijon au 31 décembre 2015, pour un encours global de 18 133 969,90 €. Ces emprunts, intégrés en 2015 dans l'encours du budget principal de la Ville, n'y figurent donc plus aujourd'hui.

En outre, comme cela avait été précédemment exposé lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2016 a été élaboré en intégrant :

- d'une part, les conséquences de la poursuite de la réduction significative des dotations accordées par l'État dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques ;
- et, d'autre part, la seconde réduction de la dotation du Crédit Municipal à hauteur de 15 M€ qui fait suite aux premiers 30 M€ comptabilisés au titre de l'exercice 2014.

Enfin, il est précisé que le budget primitif 2016 n'intègre pas à ce stade les conséquences budgétaires de la sécurisation recherchée des emprunts structurés les plus sensibles, dans la mesure où :

- le service à compétence nationale en charge du fonds de soutien n'a pas encore procédé à la notification du montant des aides attribuées à la Ville en cas de sécurisation amiable des emprunts concernés ;
- les échanges techniques relatifs aux conditions de sécurisation sont toujours en cours avec les établissements bancaires concernés au moment de la finalisation du présent budget primitif.

Dans le cas où ces négociations aboutiraient de manière satisfaisante, les crédits y afférents seront intégrés par décision modificative ou dans le cadre du budget supplémentaire.

Budget général - Équilibres généraux du Budget Primitif 2016

Le budget général de la Ville comprend désormais uniquement le budget principal et le budget annexe de l'Auditorium suite à la clôture du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

Pour l'année 2016, il s'élève à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 255 658 746 €, contre 276 243 565 € au BP 2015, soit - 7,45 % ;
- en mouvements réels : 237 355 946 €, contre 257 374 265 € au BP 2015, soit - 7,78%.

Les évolutions, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2016	BP 2015	%	BP 2016	BP 2015	%
Fonctionnement	194,78	206,04	- 5,46%	209,40	221,54	- 5,48%
Investissement	42,57	51,33	- 17,07%	27,95	35,83	- 21,99%
TOTAL	237,35	257,37	- 7,78%	237,35	257,37	- 7,78%

Les points majeurs de l'équilibre financier sont les suivants :

- **un budget qui assure la poursuite des objectifs et actions prioritaires de la Municipalité dans un contexte budgétaire pourtant contraint** avec notamment les priorités suivantes sur l'exercice :
 - le rayonnement culturel et touristique de la commune avec notamment la dernière tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, l'aménagement d'ateliers d'artistes au sein de la Halle 038 de l'Écoquartier Heudelet, ou bien encore le soutien à la rénovation-extension de la scène de musiques actuelles de la Vapeur ;
 - le développement durable et la maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine municipal : enveloppe dédiée aux investissements liés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux, poursuite de la rationalisation du patrimoine municipal avec cessions de bâtiments anciens, peu fonctionnels et énergivores, montée en puissance du « zéro phyto » dans l'entretien des espaces verts ;
 - la réussite éducative de la petite enfance à l'adolescence, avec la poursuite de la rénovation du patrimoine et des restaurants scolaires ou bien encore le maintien d'une offre de garde dense, malgré le contexte budgétaire contraint ;
 - la rénovation progressive des équipements sportifs avec des investissements prévus par la Ville sur différents équipements : Palais des Sports, stade Bourillot, terrain synthétique des Poussots, salles Boisselot et des Bourroches (en complément des investissements portés par le Grand Dijon dans son champ de compétence avec par exemple les travaux du stade Gaston Gérard) ;
 - la poursuite de l'aménagement urbain durable et tenant compte de la situation de chaque quartier : des opérations de rénovation urbaine (ANRU) et aménagements des écoquartiers.
- **un volume d'investissement maintenu, assurant le soutien à l'économie locale** : le budget 2016 dégage ainsi, tous budgets confondus, une capacité d'investissement importante (dépenses d'équipement) de 30,3 M€, soit un niveau équivalent à l'an dernier à périmètre constant (32,3 M€ au BP 2015 hors investissements réalisés pour le compte du Grand Dijon et désormais pris en charge directement par ce dernier) ;

- **une préservation de la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement dans une année de forte baisse des dotations d'État** : malgré la baisse supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État de l'ordre de - **4,4 M€** par rapport au montant perçu en 2015, les équilibres du budget général permettent de maintenir l'épargne brute à un niveau supérieur à 20 M€ sur l'exercice (20,9 M€, contre 15,4 M€ au BP 2015, tous budgets confondus).
Pour mémoire, l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles du chapitre 77) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles du chapitre 67 et hors dépenses imprévues inscrites chapitre 022 n'ayant pas vocation à être « consommées » sur l'exercice).
- **la poursuite de la maîtrise de l'endettement** : dans la continuité de la stratégie menée depuis plusieurs années, le budget primitif 2016 n'intègre ainsi aucun emprunt nouveau pour le financement du programme d'investissement, garantissant ainsi la poursuite du désendettement (hors opérations de sécurisation des emprunts structurés les plus sensibles). Pour mémoire, l'encours de dette a été réduit de 235,7 M€ au 31 décembre 2008 à 173,3 M€ au 31 décembre 2015.

Budget principal

Le budget principal pour 2016 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 254 359 246 €, contre 269 574 565 € au BP 2015, soit une diminution de - 5,64%
- en mouvements réels : 236 452 946 €, contre 254 039 265 € au BP 2015, soit - 6,92%.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles et en millions d'euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2016	BP 2015	%	BP 2016	BP 2015	%
Fonctionnement	194,27	205,54	-5,48%	208,50	218,47	-4,56%
Investissement	42,18	48,50	-13,03%	27,95	35,57	-21,42%
TOTAL	236,45	254,04	-6,92%	236,45	254,04	-6,92%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Hors dépenses imprévues (inscrites au budget pour équilibrer ce dernier, mais n'ayant pas vocation à être « consommées » durant l'exercice), les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2016 à **188 163 425 €, soit - 8,4%** par rapport au BP 2015.

Dans la continuité des budgets des exercices précédents, **la Ville s'illustre ainsi par une maîtrise volontariste de l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement, mettant en œuvre des démarches d'effort raisonné et partagé**, que ce soit au niveau des frais de personnel, des charges à caractère général ou bien encore des subventions aux associations et aux établissements publics (Opéra, Vapeur et EPCAPA).

Elles se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros (M€)	BP 2016	Rappel BP 2015	%
Charges à caractère général	39,482 M€	46,836 M€	- 15,70%
Charges de personnel	106,508 M€	114,807 M€	- 7,23%
Autres charges de gestion courante	33,33 M€	33,769 M€	- 1,30%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,318 M€	0,315 M€	0,95%
Charges financières	6,841 M€	8,250 M€	- 17,08%
Charges exceptionnelles	0,507 M€	0,645 M€	- 21,36%
Atténuations de produits	1,177 M€	0,766 M€	53,66%
TOTAL hors dépenses imprévues	188,163 M€	205,389 M€	- 8,39%
Dépenses imprévues	6,11 M€	0,152 M€	NS (*)
TOTAL	194,273 M€	205,541 M€	- 5,48%

(*) Non significatif

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 39 482 184 €, après 46 836 166 € au budget primitif 2015, soit une diminution de -15,70 %.**

Cette forte diminution entre le BP 2015 et le BP 2016 s'explique, certes, par les changements de périmètre entre 2015 et 2016 liées à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine, mais elle est également la conséquence directe de la gestion budgétaire rigoureuse de la municipalité.

En effet, si l'on compare cette fois le compte administratif prévisionnel 2015, représentatif du nouveau périmètre d'intervention de la Ville, et le BP 2016, le chapitre 011 évolue ainsi à la baisse de -1 M€ environ (40,5 M€ en 2015, 39,48 M€ en 2016), ce qui constitue un objectif ambitieux de maîtrise des dépenses.

Les principaux facteurs d'évolution du chapitre 011 entre le BP 2015 et le BP 2016 sont les suivants :

- **la maîtrise de l'évolution des consommations énergétiques et de fluides, conformément à la stratégie énergétique de la Ville évoquée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires :**

Les consommations d'électricité et de gaz sont attendues à hauteur de 2,368 M€ contre 3,606 M€ au BP 2015 et 3,789 M€ au BP 2014. Au-delà du changement de périmètre lié à la transformation en communauté urbaine (les consommations d'électricité liées à l'éclairage public étant désormais directement prises en charge par cette dernière), cette diminution s'explique par l'engagement de rénovations énergétiques et d'isolations thermiques des bâtiments, ainsi que par une stratégie d'achat dynamique sur les marchés dérégulés (menée notamment depuis 2015 sur l'achat de gaz). Cette prévision budgétaire tient compte des hausses de taxes décidées au niveau national (hausse de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel - TICGN, ainsi que de la contribution au service public de l'électricité – CSPE).

Les charges de chauffage urbain (article 60613) poursuivent leur hausse régulière : 1,372 M€ prévus au BP 2016, après 1,220 M€ au BP 2015 et 569 K€ au BP 2014, traduisant le raccordement progressif de différents sites municipaux aux réseaux de chaleur du Grand Dijon.

A l'inverse, et corrélativement, les crédits de consommation de fioul poursuivent leur forte baisse entamée depuis plusieurs exercices : 710 K€ au BP 2014, 275 K€ au BP 2015 et 171,8 K€ au BP 2016.

Les achats de carburants (article 60622) pour l'ensemble du parc de véhicules municipaux (entretien des espaces verts etc.) sont prévus à hauteur de 540 K€, contre 710 K€ au BP 2015 et 744,9 K€ au BP 2014, cette évolution étant favorisée par le niveau conjoncturellement toujours très bas des prix du pétrole.

Enfin, les frais liés à la consommation d'eau (article 60611) sont prévus en quasi-stabilité par rapport au BP 2015 : 1,262 M€, contre 1,250 M€ au BP 2016 et 1,279 M€ au BP 2014).

- **Malgré une fréquentation toujours soutenue, tant des restaurants scolaires que du restaurant du personnel, les dépenses d'alimentation sont contenues à hauteur de 3,176 M€, après 3,386 M€ en 2015 et 3,085 M€ en 2014 ;**
- **De nombreux postes en diminution témoignent de l'effort de rationalisation des dépenses effectué par la Ville sur les dépenses courantes :**

Malgré la hausse du prix du timbre, les frais d'affranchissement sont prévus à hauteur de 390 K€, contre 481 K€ au BP 2015, en raison des efforts réalisés par la Ville pour diminuer le volume d'envois par courrier et privilégier les envois dématérialisés.

Les frais de publicité, publications et relations publiques (comptes 623), incluant également les fêtes et cérémonies, sont réduits de - 1,36% par rapport au BP 2015 (soit environ - 20 K€ d'une année sur l'autre)

Les frais de déplacements, missions et réceptions (comptes 625) diminuent de - 26,14% par rapport au BP 2015 (soit - 97 K€).

- **En parallèle de la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel, la Ville attache également une importance particulière à la maîtrise des coûts des prestations externalisées.**

Le cumul des principaux postes d'externalisation (cumul des comptes 61 et 604) s'élève ainsi à 19,861 M€ contre 26,034 M€ au BP 2015, cette forte diminution s'expliquant pour partie par les changements de périmètre liés à la transformation en communauté urbaine, mais également par les efforts d'optimisation budgétaire réalisés par la Ville sur ces postes.

- **Enfin, dans ce contexte budgétaire contraint, et en complément des structures gérées en régie municipale, la Ville maintient également son niveau de soutien aux prestataires privés gestionnaires d'établissements de la petite enfance, afin de maintenir un niveau d'offre élevé sur la commune.**

En cumul, les charges afférentes aux achats de places auprès de partenaires privés, ainsi que les contributions aux délégataires de service public des crèches et multi-accueils Junot, Roosevelt et le Tempo, s'élèvent à 2,76 M€, soit un niveau légèrement inférieur par rapport au BP 2015 (2,9 M€), mais supérieur au niveau constaté au compte administratif 2015 (2,73 M€) ;

- **Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 106 508 960 € contre 114 807 034 € au BP 2015, soit une diminution de - 7,2 %.**

Cette forte baisse intègre deux paramètres majeurs :

- d'une part, le transfert à la Communauté urbaine, finalisé en décembre 2015, des agents intervenant dans les champs de compétences désormais directement exercés par cette dernière (principalement en matière de voirie et propreté urbaine) ;

- d'autre part, la gestion toujours extrêmement resserrée de l'évolution des dépenses de personnels, acquise grâce aux importants efforts effectués par la Ville dans ce domaine depuis plusieurs exercices (non-remplacement de départs en retraite, rationalisation des heures supplémentaires, mutualisation des services, etc.)

Au-delà de ces facteurs principaux, qui conduisent à une diminution significative par rapport au budget primitif 2015, le budget 2016 intègre également les différents paramètres nationaux et locaux qui avaient été présentés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, et notamment :

- l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations,
- le maintien du gel du point d'indice au niveau national ;
- la reconduction en 2016 de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ;

- les élections régionales de décembre 2015, lesquelles occasionnent des frais de personnel en paye de janvier 2016 ;
- la diminution du taux de la contribution patronale au CNFPT de 1% à 0,9% actée par la loi de finances pour 2016 ;
- la fermeture d'une partie du Musée des Beaux-Arts en raison du lancement de la tranche n°2 des travaux de rénovation (d'où un besoin réduit en termes de ressources humaines, et notamment d'agents d'accueil et de surveillance) ;
- le transfert en 2016 des Centres sociaux Fontaine d'Ouche et Bourroches en gestion associative (respectivement au 1er janvier 2016 et au 1er septembre 2016), les agents étant soit redéployés sur des postes vacants ou des départs prévisionnels, soit directement intégrés au sein de la structure associative.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont prévues à hauteur de 33 329 531 € pour 2016, après 33 769 437 € au BP 2015, soit une diminution de - 1,30%.**

Dans une logique d'économies budgétaires raisonnées et réparties sur l'ensemble des postes budgétaires, le BP 2016 intègre une réduction limitée des subventions destinées au monde associatif, aux organismes privés, et aux établissements publics.

Elles s'établissent, hors subvention au CCAS, à 22,6 M€ contre 23 M€ en 2015 (somme des articles comptables 6574, 657351, 657358, 657361, 65737 et 65738). Chaque demande de subvention sera examinée au cas par cas, tenant compte notamment de la situation financière de chaque association.

Parmi les principales subventions accordées par la Ville, les évolutions significatives à relever en 2016 sont les suivantes :

- La subvention de fonctionnement attribuée à la Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon est fixée à hauteur de 6 520 000 €, contre 6 850 000 € en 2015 ;

- La subvention de fonctionnement attribuée à la Régie personnalisée de la Vapeur est stabilisée par rapport à 2015 à un niveau de 640 K€, dans un contexte, pour mémoire, de travaux importants de rénovation et d'extension de l'équipement culturel, scène de musiques actuelles ;

- Après 1,438 M€ en 2015, la participation à l'Office de Tourisme est arrêtée à 1,388 M€ en 2016, ce montant demeurant très significativement supérieur au produit 2016 de la taxe de séjour, estimé à 740 K€ dans le cadre du présent budget primitif.

- La participation à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées (EPCAPA) s'établira en 2016 à 557 K€, après 757 K€ en 2015, soit une diminution de - 200 K€. Il est rappelé que cette subvention d'équilibre, attribuée depuis 2012, avait au départ pour objectif, dans le cadre de la création de l'établissement public et compte tenu de la faiblesse des dotations départementales, de permettre la maîtrise de l'évolution des tarifs pratiqués. Cette subvention a donc vocation à disparaître progressivement, les dotations départementales devant faire l'objet d'un rattrapage pour ramener l'établissement dans la moyenne départementale.

- La participation à la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des centres sociaux est en diminution à 933 K€ en 2015 contre 1,1 M€ au budget primitif 2015.

La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale est réduite de - 100 K€ par rapport à 2015 (8 135 125 €, contre 8 232 125 € l'an dernier), cette évolution s'expliquant, pour l'essentiel, par la poursuite des efforts de gestion conduits par l'établissement, ainsi que par la mise en œuvre au cours de l'année des transferts de gestion de la résidence sociale Viardot, du centre socioculturel Fontaine d'Ouche et du centre social des Bourroches. Financièrement vertueux, ces changements de périmètre permettent également un maintien voire une amélioration de l'offre de service. C'est notamment le cas pour la résidence Viardot puisque la reprise de gestion par ADOMA permettra à l'opérateur d'en assurer la réhabilitation complète.

A cette subvention de fonctionnement s'ajoutent également 15 600 € imputés au chapitre 67 au titre de la compensation des décisions prises par la commission des impayés.

Il faut enfin rappeler que le chapitre 65 intègre la subvention d'équilibre au budget annexe de l'Auditorium, arrêtée à 514 000 € après 363 000 € au BP 2015 et 576 700 € au BP 2014. Il est précisé

que ce montant sera, le cas échéant, réajusté par décision modificative afin de prendre en compte les conséquences budgétaires de la sécurisation en cours de négociation de l'un des trois emprunts sensibles hors Charte Gissler affecté sur ce budget (emprunt Crédit Foncier de France).

- **Les charges financières (chapitre 66) sont attendues à hauteur de 6 840 500 €, contre 8,25 M€ au BP 2015.**

Cette évolution à la baisse s'explique par plusieurs facteurs principaux :

- le transfert fin 2015 au Grand Dijon de trois emprunts correspondant à la dette afférente aux parkings en ouvrage, qui avaient été provisoirement affectés en 2015 sur le budget principal de la Ville ; ces emprunts ne figurant désormais plus dans l'encours de dette de la Ville, les charges d'intérêt du budget principal diminuent donc en conséquence (symétriquement, les recettes de refacturation au Grand Dijon des intérêts de la dette afférente aux parkings en ouvrage, imputées au chapitre 76 au budget primitif 2016, ne figurent donc plus au budget primitif 2016) ;
- le niveau toujours particulièrement bas des taux d'intérêt variables ;
- enfin, et bien évidemment, cette diminution des charges financières est la conséquence directe du désendettement régulier de la commune depuis 2008 (173,3 M€ tous budgets confondus au 31 décembre 2015, contre 235,7 M€ au 31 décembre 2008).

Dans l'hypothèse d'une sécurisation courant 2016 des emprunts structurés les plus sensibles, il est précisé que les crédits affectés à ce chapitre devront être réajustés par décision modificative ou à l'occasion du vote du budget supplémentaire, les indemnités de remboursement anticipé desdits emprunts étant en effet imputées au chapitre comptable 66 au vu de la nomenclature M14.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 507 450 € contre 645 300 € au budget primitif 2015.**

Ces crédits comprennent en particulier un crédit de 148 000 € destiné aux bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur, identique au BP 2015, un crédit de 100 000 € affecté à des régularisations comptables et le reliquat permettra de procéder à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 1 177 000 €, contre 766 000 € au budget primitif 2015.**

Cette forte hausse s'explique essentiellement par la poursuite de la montée en puissance du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), estimé à 900 K€ en 2016 après 664 K€ en 2015 (635 K€ avaient été estimés à l'époque au budget primitif 2015).

Il est rappelé à ce titre :

- que le volume du fonds passe au niveau national de 780 M€ en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016 ;
- que le montant final de la contribution de la Ville de Dijon dépendra du mode de répartition du prélèvement entre le Grand Dijon et les 24 communes membres qui sera retenu par le conseil communautaire avant l'été ; ce dernier ayant systématiquement retenu le mode de répartition dit de droit commun depuis 2012.

Outre ces 900 K€ correspondant au prélèvement du FPIC, 277 K€ sont également prévus, chapitre 014, au titre des dégrèvements accordés notamment en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette dernière prévision tient compte du montant total dégrèvé en 2015 (230 K€).

- Enfin, 6 110 000 € de crédits pour **dépenses imprévues (chapitre 022)** sont inscrits au budget primitif. Ce montant élevé n'a pas vocation à être consommé en 2016, puisqu'il est uniquement destiné à l'équilibre du budget, au regard notamment des recettes exceptionnelles attendues sur l'exercice (Crédit Municipal).

B) RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2016 à **208 498 625 €**, soit une diminution de **- 4,56 %** par rapport au budget primitif 2015.

Cette forte diminution constitue le fait majeur de la construction du budget primitif 2016, et s'explique principalement par :

- un facteur structurel, à savoir la poursuite de la forte diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État ainsi que des compensations fiscales incluses dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat ;
- un facteur conjoncturel lié à la fin des conventions transitoires de mise en place de la communauté urbaine, laquelle conduit à la forte diminution des recettes de refacturation au Grand Dijon imputées au chapitre 70.

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

En M €	BP 2016	Rappel BP 2015	%
Produits des services et du domaine	12,176 M€	25,649 M€	-52,53%
Impôts et taxes	153,009 M€	143,331 M€	6,75%
Dotations et participations	42,004 M€	46,594 M€	-9,85%
Autres produits de gestion courante	0,844 M€	1,021 M€	-17,33%
Produits financiers	-	0,870 M€	-100 %
Produits exceptionnels	0,169 M€	0,696 M€	-75,79
Atténuations de charges	0,297 M€	0,305 M€	-2,63%
TOTAL	208,499 M€	218,466 M€	-4,56%

- **Les impôts et taxes (chapitre 73) sont anticipés à 153 008 797 € au budget primitif 2016 contre 143 331 453 € au budget primitif 2015, soit une évolution de + 6,75%.**

Cette évolution s'explique pour partie par un changement de périmètre entre le BP 2015 et le BP 2016 lié à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine. Le BP 2015 intégrait en effet un montant d'attribution de compensation provisoire évalué par la CLECT à hauteur de 19,085 M€, alors que le montant définitif a été finalement fixé à hauteur de 23,156 M€. Le BP 2016 intègre donc une forte hausse de + 4,071 M€ de l'attribution de compensation versée par la Communauté urbaine.

Au-delà de ce changement de périmètre, les principales évolutions du chapitre 73 sont récapitulées ci-après.

- **Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) est attendu à hauteur de 108,448 M€, contre 102,215 M€ au BP 2015.**

Ce produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est établi à partir de l'actualisation légale des bases de + 1%, conformément à l'hypothèse validée par le Parlement et intégrée à la loi de finances pour 2016.

Les bases prévisionnelles 2016 prises en compte dans le calcul du produit fiscal inscrit au budget primitif 2016, et intégrant l'actualisation légale des bases de +1% et l'évolution physique des bases au niveau local sont les suivantes :

Catégories	Bases 2015 définitives <i>(tableau affiche 1288 M)</i>	Bases 2016 prévisionnelles (*) <i>Hypothèses retenues par la Ville</i>	Évolution 2015/2016
Taxe d'habitation (TH) <i>dont taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV)</i>	196 103 592 €	195 571 642 €	-0,27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	207 197 643 €	209 542 000 €	1,13%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	364 734 €	401 100 €	9,97%

(*) Bases prévisionnelles non issues de l'état 1259 (non transmis au jour de la finalisation du budget) et donc susceptibles de s'avérer significativement différentes des bases prévisionnelles de l'état 1259, a fortiori dans un contexte de faible visibilité sur les conséquences de la décision de l'Etat de prolonger l'exonération d'un certain nombre de contribuables aux revenus modestes (qui seraient sans cette décision revenus à l'imposition dès 2015 en raison de décisions fiscales prises sous le Gouvernement Fillon).

Il est précisé :

- que les bases prévisionnelles 2016 des deux taxes foncières sont issues de données provisoires transmises mi-février 2016 par la Direction Générale des Finances Publiques, à défaut de transmission des états 1259 officiels par cette dernière.

- que les bases prévisionnelles 2016 de taxe d'habitation et de taxe d'habitation sur les locaux vacants ont été établies en interne par la Ville, en tenant compte des conséquences de la décision du Gouvernement de prolonger l'exonération de la taxe d'habitation pour un certain nombre de personnes modestes. En 2015, l'État avait pris à sa charge la prolongation de l'exonération par le biais de dégrèvements, sans conséquences pour les collectivités, tant du point de vue des bases que du point de vue du produit fiscal perçu. En 2016, les contribuables concernés par la prolongation sortent des bases imposables, impactant de manière défavorable l'évolution des bases d'imposition. Ainsi, en raison de cette situation, et malgré une actualisation légale des bases de + 1% et une évolution physique anticipée à + 0,4%, l'évolution globale des bases de taxe d'habitation de la Ville est anticipée en diminution de -0,27% par rapport à 2015.

L'équilibre du budget repose par ailleurs sur une **hypothèse d'évolution des taux d'imposition de + 5%** par rapport à 2015, dans un contexte où le budget de la Ville doit absorber simultanément :

- la diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État (près de - 40% estimés entre 2013 et 2017, soit un niveau de DGF inférieur en 2017 de près de - 15 millions d'euros au niveau perçu en 2013) ;

- la diminution des compensations fiscales versées par l'État, une partie d'entre elles étant intégrées dans les variables d'ajustement, à la baisse, de l'enveloppe normée des concours financiers aux collectivités locales ;

- la montée en puissance de la péréquation horizontale, avec un prélèvement au titre de ce fonds dont le montant a été multiplié par plus de dix entre 2012 (80 561 €) et 2016 (montant estimé à hauteur de 900 K€ en 2016).

C'est ainsi une augmentation des taux d'imposition supérieure à + 10 % qu'il faudrait mettre en œuvre pour simplement compenser ces pertes de recettes cumulées depuis 2012/2013.

La Ville a donc fait le choix d'engager des efforts de réduction sans précédent de l'ensemble de ses postes de dépenses de fonctionnement pour absorber une partie de ces pertes et contenir l'évolution des taux d'imposition à un rythme le plus limité possible, conformément à la stratégie fiscale de la municipalité.

Il doit être rappelé que, depuis 2001, l'évolution des taux d'imposition a été systématiquement limitée à un niveau inférieur à l'inflation. En outre, la municipalité a maintenu une politique d'abattements de taxe d'habitation particulièrement favorable aux contribuables dijonnais, contrairement à de nombreuses grandes villes.

La municipalité a ainsi décidé :

- de conserver un abattement général à la base bénéficiant à tous les résidents dijonnais de 852 € en 2015, représentant 27% de la valeur locative moyenne de la commune, alors que la quasi-totalité des grandes villes ont fortement diminué leur abattement historique à des niveaux de 15% (maximum désormais permis par les textes), 10%, voire 5% ou 0% pour certaines d'entre elles. L'abattement général à la base de la Ville de Dijon constitue ainsi l'un des trois plus favorables des 40 grandes villes françaises avec Paris et Villeurbanne ;

- de conserver des abattements pour charges de famille au niveau maximal permis par les textes (20% pour les deux premières personnes à charge et 25% à partir de la troisième). Dijon fait ainsi partie des grandes villes françaises au sein desquelles ces abattements sont les plus favorables.

Enfin, il est également précisé que le budget primitif 2016 n'intègre aucune prévision de rôles supplémentaires, le produit de ces derniers étant par définition irréguliers et aléatoires selon les exercices.

- **Les contributions du Grand Dijon s'élèvent à 30 475 597 € et se décomposent comme suit :**

L'attribution de compensation pour l'exercice 2016 s'élève à **23 156 342 €**, conformément au rapport définitif du 19 octobre 2015 de la CLECT approuvé fin 2015 par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté urbaine et à la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015. Ce montant est stable par rapport au montant perçu en 2015, mais, pour mémoire, en hausse par rapport au montant inscrit au BP 2015 (19 085 861 €) qui s'appuyait sur une évaluation provisoire de la CLECT.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est quant à elle fixée à **7 319 255 €**, soit un montant en très légère baisse par rapport au BP 2015 (7 322 892 €) suite à la délibération en ce sens du conseil communautaire du 17 décembre 2015, la Ville de Dijon ayant accepté de voir légèrement diminuer son enveloppe afin de permettre aux communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, membres depuis 2013, de percevoir pour la première fois en 2016 une part de la DSC.

- **Concernant les autres produits fiscaux, les principales évolutions sont les suivantes :**

Les droits de mutation sont anticipés à hauteur de 5 400 000 €, soit quasi-stabilité par rapport au produit final constaté en 2015 (environ 5,5 M€), en tenant compte d'un contexte toujours incertain, mais néanmoins en légère reprise sur marché immobilier.

Le **produit du stationnement de surface** est attendu à hauteur de 3 000 000 € contre 2 700 000 € de crédits ouverts (3,1 M€ avaient initialement été inscrits au budget primitif 2015, puis réajustés ensuite à la baisse de - 400 K€ au budget supplémentaire 2015 au regard des recettes perçues sur la première partie de l'année 2015). Ce produit prévisionnel de 3 000 000 € intègre les effets en année pleine de l'actualisation tarifaire définie par délibération du 29 juin 2015.

Le produit de la **taxe sur l'électricité** est prévu à 2,6 M€, après 2,65 M€ effectivement perçus en 2015 (pour mémoire, 2,85 M€ avaient été prévus au BP 2015). Pour mémoire, l'assiette de cette taxe porte sur la consommation réelle d'électricité sur le territoire de la commune. Les efforts des Dijonnais en matière de gestion énergétique de leurs logements couplés à une saison hivernale 2016 qui s'annonce relativement peu rigoureuse, conduisent à retenir une évolution prudente pour 2016, en légère baisse par rapport à 2015, dans un contexte où la revalorisation désormais nationale des tarifs de la taxe s'avère par ailleurs particulièrement faible, en liaison avec un niveau d'inflation modéré.

Le produit de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (TLPE) est attendu à 890 000 € contre 837 000 € au BP 2015.

Le produit de la **taxe de séjour** est anticipé en légère hausse, à hauteur de 740 K€, après 665 K€ au BP 2015 et 714 K€ effectivement perçus au compte administratif 2015, cette estimation tenant compte notamment de l'effet attendu du classement des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO et du développement des nouveaux modes d'hébergement pour lesquels la taxe de séjour est applicable (Airbnb notamment).

- **Les dotations et participations (chapitre 74) sont prévues pour 2016 à hauteur de 42 004 001 €, en forte diminution de - 9,85% par rapport au BP 2015.**

Les principaux facteurs de baisse de ce chapitre entre 2015 et 2016 sont listés ci-après.

La **dotations globale de fonctionnement (DGF)**, composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP) est estimée au jour de l'élaboration du budget à 26,1 millions d'euros, soit une diminution supplémentaire de près de - 4,4 M€ par rapport au montant perçu en 2015.

Cette nouvelle baisse majeure est la traduction de la participation de la Ville à l'effort de redressement des finances publiques aux côtés des autres collectivités territoriales. La DGF devrait diminuer de nouveau dans les mêmes proportions l'an prochain, hors effets, non connus précisément à ce jour, de la réforme de la DGF.

Les **compensations fiscales** sont, quant à elles, prévues à hauteur de 2,57 M€, en forte baisse, tant par rapport au budget primitif 2015 (3,13 M€) qu'au montant final effectivement perçu en 2015 (3,28 M€), pour deux raisons principales.

- D'une part, une partie d'entre elles sont incluses dans les variables d'ajustement, à la baisse, de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ;

- D'autre part, la compensation fiscale de taxe d'habitation, pourtant non incluse dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée, connaît une forte baisse liée à la diminution de son assiette (bases fiscales exonérées en année N-1) s'expliquant par l'arrivée en imposition en 2015 de personnes modestes auparavant exonérées. En effet, bien que l'État ait finalement décidé à la fin de l'année 2015 de prolonger l'exonération desdits contribuables, ceux-ci n'étaient malgré tout en 2015 pas considérés comme exonérés et ne devraient donc pas être pris en compte dans l'assiette de la compensation fiscale en 2016, d'où cette diminution.

- Au stade de l'élaboration du présent rapport et de la maquette budgétaire, la Ville ne disposait pas encore des montants définitifs des compensations fiscales 2016 notifiés par l'Etat par le biais de l'état fiscal 1259. Les montants inscrits au budget correspondent donc à des estimations réalisées en interne.

Les cofinancements de fonctionnement (subventions de fonctionnement reçues de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'État, de la Région, du Département, du Grand Dijon, de l'Union Européenne etc.) sont attendus en quasi-stabilité à hauteur de 12,218 M€, contre 11,995 M€ au budget primitif 2015.

La très large majorité de ces cofinancements (81%, soit 9,95 M€) correspondent aux cofinancements de deux partenaires :

- participations de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, essentiellement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (cofinancements dédiés notamment au titre des établissements de la petite enfance, de la ludothèque, des accueils de loisirs extra-scolaires et périscolaires, des structures de quartier, des animations sportives de quartier (ASQ) ;

- subventions de la Région Bourgogne Franche-Comté, notamment au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Les autres cofinancements représentent des volumes plus limités : cofinancements du Département de la Côte d'Or (156 K€ attendus) ; participations de différentes autres collectivités/organismes au titre du restaurant du personnel (Villes de Talant, et Quetigny, SICECO, CCAS, Grand Dijon etc.).

Sont également intégrés 290,5 K€ de l'Etat au titre du dispositif des emplois d'avenir.

Enfin, il est précisé que le BP 2016 intègre le maintien du fonds gouvernemental pour le financement de la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 500,1 K€.

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70) s'établissent à 12 176 297 €, en forte baisse de - 52,53 % par rapport au BP 2015 (25,649 M€).**

Cette importante diminution s'explique principalement par la fin des conventions transitoires de mise en place de la Communauté urbaine et donc des recettes y afférentes en 2016, à savoir :

- d'une part, la refacturation des dépenses de personnel au Grand Dijon (article comptable 70846). Après 10,099 M€ au budget primitif 2015, seuls 435,6 K€ subsistent en la matière au budget primitif 2016 correspondant aux personnels mis à disposition par la Ville dans le cadre des mutualisations de services. Pour mémoire, les 10,099 M€ du budget primitif 2015 correspondaient essentiellement aux produits de la refacturation des personnels des services techniques (voirie, propreté urbaine etc.) à la Communauté urbaine, lesquels n'étaient en 2015 pas encore transférés au Grand Dijon et continuaient donc d'être rémunérés par la Ville pour le compte de ce dernier, moyennant refacturation ;

- d'autre part, concernant la refacturation au Grand Dijon des dépenses de fonctionnement autres que les dépenses de personnel (article comptable 70876), celle-ci diminue également fortement (1,523 M€ au BP 2016, contre 4,736 M€ au BP 2015), le Grand Dijon exerçant désormais directement la plupart des compétences transférées par les communes à la fin de l'année 2014.

Les crédits budgétaires cumulés inscrits aux comptes 70632 (redevances à caractère de loisir) et 7067 (Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement), lesquels comprennent entre autres les redevances des usagers des services périscolaires et extrascolaires, sont prévus à hauteur de 4,832 M€, contre 5,114 M€ au BP 2015. Cette évolution tient compte des fréquentations constatées sur le terrain après deux années de recul sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Les recettes du service de restauration scolaire (imputées au compte 7067) sont estimées à hauteur de 2,825 M€, en diminution par rapport au BP 2015 (2,955 M€), mais en stabilité par rapport au montant final constaté en 2015. Cette prévision tient compte de l'évolution du nombre d'enfants accueillis, ainsi que de la diminution du prix moyen payé par les familles constatée en 2014 et 2015.

Les recettes du camping sont quant à elles inscrites à hauteur de 200 K€ en 2016.

Les redevances / droits d'entrée aux différents équipements sportifs de la Ville (piscines municipales, patinoire et skate park) sont estimées à 1 M€, après 975,8 K€ au BP 2015.

Les redevances / droits d'entrée / frais d'inscription aux différents équipements culturels de la Ville (conservatoire, ateliers d'art plastique, expositions payantes des musées) s'élèvent à 398 K€, après 383 K€ au BP 2015. Leur niveau modéré traduit la volonté de la Municipalité d'ouvrir l'accès de ses équipements et services culturels au plus grand nombre.

Les autres postes de produits des services ne connaissent pas d'évolution majeure par rapport à 2015.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont attendus à hauteur de 844 230 € contre 1 021 230 € au BP 2015.**

Cette ligne inclut essentiellement :

- la redevance du délégataire de service public du Parc des Expositions et des Congrès, à hauteur de 258 K€ ;
- la redevance pour occupation du domaine public pour antennes de téléphonie mobile à hauteur de 95 K€ ;
- les loyers versés par les occupants de divers bâtiments, équipements sportifs ou salles propriétés de la Ville de Dijon.

- **Aucune recette n'est attendue en 2016 au titre des produits financiers (chapitre 76) (après 870 000 € au BP 2015).**

Cette absence de recettes est liée :

- au fait que le budget 2015 incluait sur ce chapitre la refacturation au Grand Dijon des intérêts de la dette du budget annexe des parkings, qui avait été affectée provisoirement au budget principal de la Ville avant son transfert au Grand Dijon fin 2015. Ce transfert étant désormais effectué, la recette de refacturation ne figure donc plus au budget primitif 2016 ;
- à l'orientation des taux d'intérêt qui conduit à n'anticiper aucune recette en 2016 au titre des contrats de swaps.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 168 600 € (contre 696 300 € au BP 2015)**

Ils se décomposent de la manière suivante :

- environ 148 000 € d'indemnités d'assurances diverses au titre de sinistres, de remboursements pour accidents du travail et de protection juridique des agents (montant estimé au vu des sinistres connus et du niveau moyen perçu les années précédentes) ;
- 20 000 € de vente de certificats d'économie d'énergie.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 296 700 € (contre 304 700 € au BP 2015)**

Elles correspondent essentiellement :

- aux remboursements de la CNRACL pour les agents détachés en dehors de la collectivité ;
- et aux remboursements divers sur salaires à la collectivité (indemnités journalières ou trop perçus par les agents).

SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2016 à 42 179 521 € et se décomposent de la manière suivante :

En M€	BP 2016	<i>Rappel BP 2015</i>
Dépenses d'équipement directes et indirectes	30,181 M€	32,084 M€
<i>dont immobilisations corporelles et incorporelles (chapitres 20 et 21)</i>	6,972 M€	13,837 M€
<i>dont travaux en cours (chapitre 23)</i>	19,872 M€	11,793 M€
<i>dont subventions d'équipement versées (chapitre 204)</i>	3, 337 M€	6,455 M€
Opérations sous mandat pour le compte du Grand Dijon (compte 4581)	-	4,793 M€
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	0,300 M€	0,010 M€
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	10,611 M€	8,030 M€
Participations et créances rattachées (chapitre 26)	0,063 M€	0,063 M€
Immobilisations financières (chapitre 27)	1,025 M€	0,015 M€
Dépenses imprévues (chapitre 020)	0,00 €	3,500 M€
TOTAL	42,180 M€	48,499 M€

- **Les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204) représentent 30,181 M€ traduisant le maintien d'un effort d'investissement significatif malgré le contexte budgétaire contraint (après 32,08 M€ au BP 2015).**

Les principaux axes de ces dépenses d'équipement pour 2016 s'inscrivent en conformité avec les priorités de l'équipe municipale sur la mandature, à savoir :

- Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville : 11,6 M€

Le budget primitif 2016 intègre notamment des crédits dédiés à trois grands projets de la mandature, à savoir :

- 8,8 M€ au titre de la dernière tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, conformément à l'échéancier ajusté de l'autorisation de programme, ce montant représentant près d'un tiers environ du programme d'investissement de l'année 2016 (ce qui sera le cas jusqu'en 2018) ;
- 1,1 M€ au titre de l'aménagement des ateliers d'artistes de la Halle 038 de l'Écoquartier Heudelet : l'essentiel des travaux se déroulant en 2016, les crédits prévus à cet effet en 2015 n'ont pas été consommés et font donc l'objet d'une réinscription au budget primitif 2016 ;
- 465 K€ au titre du soutien de la Ville de Dijon à la rénovation-extension de la Vapeur, scène de musiques actuelles (conformément à l'échéancier défini par le Conseil Municipal par délibération du 16 novembre 2015).

Le budget primitif 2016 intègre également les principaux investissements suivants en matière culturelle :

- Travaux d'entretien et d'aménagements intérieurs de la bibliothèque de la rue de l'École de Droit : 200 K€
- Investissements divers de modernisation, numérisation, et amélioration du service au public dans les bibliothèques municipales : 128 K€ ;
- Crédits provisionnels afin de permettre d'éventuelles acquisitions d'œuvre par les musées si des opportunités se présentaient en cours d'exercice : 120 K€ ;
- Investissements divers du Conservatoire à Rayonnement Régional (essentiellement remplacements et acquisitions d'instruments de musique) : 78 K€ ;
- Restaurations d'œuvres des différents musées municipaux : 63 K€
- Mise en place d'un espace dédié à la biodiversité urbaine au sein du Jardin des Sciences : 15 K€

- Stratégie énergétique et environnementale sur le patrimoine communal : 2,6 M€ ;

Outre 584 K€ au titre du marché global de gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc passé avec la société Dalkia France, ce budget intègre notamment :

- 400 K€ de rénovation des installations électriques de divers équipements municipaux, avec des enjeux tant en termes de réduction des consommations que de sécurisation ;
- 565 K€ dédiés au remplacement de CTA (centrales de traitement de l'air), de climatisations et de systèmes d'eau chaude sanitaires dans plusieurs sites municipaux : groupes scolaires Colombière et York, gymnases des Bourroches et Jean Jaurès, salle d'activité Dampierre, site Dumay) ;
- 227 K€ dédiés à l'isolation thermique du groupe scolaire Beaumarchais ;
- 190 K€ de mise en place de traitements de l'air sur différents sites ;
- 170 K€ dédiés à des travaux dits CVC (chauffage/climatisation/ventilation) sur différents sites municipaux dont notamment les vestiaires du stade Paul Doumer, le périscolaire du groupe scolaire Champollion ;
- 70 K€ destinés au raccordement au réseau de chaleur de l'Unité Centrale de Production Alimentaire (UCPA) ;
- le reste des crédits étant dédiés à des interventions techniques sur divers sites ainsi qu'à des crédits d'études pour la poursuite de la stratégie énergétique.

Il est rappelé que l'ensemble de ces investissements s'inscrivent dans la politique énergétique et environnementale de la commune destinée à maîtriser l'évolution des consommations énergétiques et de fluides, ainsi que des charges de fonctionnement y afférentes, sur la durée de la mandature.

- Réussite éducative de la Petite Enfance à l'adolescence (Petite Enfance, écoles maternelles et élémentaires, restauration scolaire, activités extrascolaires et périscolaires) : 2,3 M€

L'investissement municipal en la matière comprend notamment :

- une enveloppe de 933 K€ destinée à la réalisation de travaux dans différents groupes scolaires, parmi lesquels notamment : la rénovation extérieure (isolation thermique et changement des menuiseries) de l'école maternelle Anjou, la rénovation intérieure du deuxième étage du groupe scolaire Varennes, la réfection de la toiture du groupe scolaire maternelle Chevreul, la réfection des sanitaires des groupes scolaires élémentaire Mansart et maternelle Devosge, ou bien encore travaux sur les murs d'enceinte et grilles de différents groupes scolaires ;
- 100 K€ destinés à l'augmentation de la capacité d'accueil du groupe scolaire Joséphine Baker via la transformation du logement en salle de classe ;
- une enveloppe globale annuelle de 166 K€ dédiée à l'acquisition de mobiliers et matériels divers dans les différents groupes scolaires ;
- une enveloppe globale annuelle de 79 K€ dédiés aux travaux divers dans les cours d'écoles et de centres de loisirs (espaces verts, aires de jeux etc.) ;
- 495 K€ au titre du programme pluriannuel de gros entretien renouvellement de la cuisine centrale (pour 380 K€) et du plan de renouvellement pluriannuel du matériel (pour 115 K€) ;
- 114 K€ pour la démolition de l'ancien restaurant scolaire Colombière et le paiement des soldes des marchés de travaux du nouveau restaurant ;
- 141 K€ destinés à des travaux divers répartis dans les différentes autres cantines scolaires de la Ville ;
- 100 K€ destinés à l'augmentation de la capacité de la crèche Voltaire à 60 enfants, via des travaux d'aménagement de l'ancien logement ;
- 100 K€ destinés à des travaux d'entretien de divers équipements de la petite enfance (petits travaux, notamment dans les crèches et haltes-garderies Bourroches, Balzac, Montchapet et Tivoli) ;
- 50 K€ de crédits annuels de renouvellement de mobilier et de matériel dans les équipements de la Petite Enfance ;

- Aménagement urbain durable, poursuite du développement des éco-quartiers et rénovation urbaine : 1,89 M€, décomposés de la façon suivante :

- 1,618 M€ au titre du renouvellement urbain (ANRU) de la Fontaine d'Ouche (solde de la subvention à la Société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » dans le cadre de l'opération d'aménagement Quai des carrières blanches, conformément au bilan financier de l'opération) ;
- 172 K€ de subvention d'équipement à Dijon Habitat au titre des commerces Grésilles PRU (solde de l'opération qui a permis la réalisation des commerces place Galilée) ;
- 96 K€ de subvention d'équipement à Dijon Habitat dans le cadre de l'opération Via Romana (construction de logements à loyer modéré suite à la démolition des deux bâtiments « Stalingrad ») ;

- Investissements divers sur le patrimoine sportif : 1,37 M€, parmi lesquels figurent les principales opérations suivantes :

- 320 K€ destinés à la rénovation du terrain synthétique des Poussots, nécessaire au maintien de son homologation pour les compétitions officielles ;
- 300 K€ au titre de la rénovation du stade Bourillot, dont 150 K€ de dépenses d'équipement directes de la Ville et 150 K€ de subvention d'équipement au club pour l'aménagement et la modernisation des vestiaires ;
- 192 K€ destinés à des travaux d'amélioration et de rénovation du Palais des Sports (travaux de toiture, de frontons et changement du sol de plusieurs salles) ;
- 523 K€ d'investissements divers sur différents équipements sportifs municipaux (dont notamment l'étanchéité de la toiture de la salle des Bourroches, la rénovation des vestiaires de divers sites, la rénovation des sanitaires de la salle Boisselot, la mise en place de systèmes de contrôle d'accès dans différents gymnases, ou bien encore le changement de surface des cours de tennis du lac Kir) ;
- 36,5 K€ de subventions d'équipement aux clubs sportifs.

- Aménagement de l'espace public - amélioration du cadre de vie (voirie communale résiduelle et ses accessoires, espaces verts) : 1,1 M€, parmi lesquels figurent les principales opérations suivantes :

- 350 K€ pour la construction d'un abri à animaux au Parc de la Colombière ;
- 391 K€ de travaux dans les différents parcs et espaces verts municipaux (plantations, serres, arrosage automatique), incluant notamment le renouvellement des aires de jeux du parc du Drapeau et des carrières Bacquin ;

- 170 K€ au titre de la rénovation des gradins du square Clemenceau ;
- 110 K€ de travaux d'entretien des Canaux de Guise ;
- 61 K€ au titre des investissements résiduels en matière de voirie, éclairage public et autres accessoires de voirie demeurant de compétence communale ;
- 40 K€ au titre du projet de gestion centralisée de l'espace public (frais d'études).

- Citoyenneté, vie des quartiers et mairies annexes : 860 K€ :

- 360 K€ sont dédiés comme chaque année aux investissements des budgets participatifs des commissions de quartier ;
- 200 K€ sont inscrits au titre des aménagements de l'école Baudelaire dans le cadre de son évolution en structure de quartier ;
- ainsi que divers autres petits travaux sur différents sites : Maison des Associations, 9, Rue de Mayence etc.

- Politique d'action foncière - acquisitions foncières diverses : 930 K€

- 700 K€ provisionnels pour acquisitions éventuelles (hors exercice du droit de préemption urbain désormais directement exercé par la communauté urbaine) ;
- 230 K€ provisionnels pour acquisitions pour permettre des aménagements d'abord de la voirie.

- 200 K€ sont également inscrits au titre de l'embellissement du centre-ville suite à la classification des climats de Bourgogne, incluant le cœur historique de Dijon, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette enveloppe intègre notamment les différentes actions suivantes :

- soutien à l'embellissement des façades de la rue de la Liberté ;
- travaux de protection de dessus de murs de monuments historiques et balustres du square Darcy ;
- travaux de protection de mise en valeur des portes du centre historique.

- Le budget intègre également des crédits dédiés aux différentes opérations suivantes :

- 360 K€ au titre du renouvellement des véhicules et matériels des directions techniques (véhicules et matériels d'entretien des espaces verts etc.) ;
- 524 K€ au titre de diverses actions et études en vue du développement et du renforcement de l'administration numérique et de la modernisation de la gestion interne : poursuite de la dématérialisation engagée dans différents domaines (Dossier famille entre autres), technologies NFC afin de permettre à terme le paiement sans contact de différents services ou prestations municipales, améliorations du portail Mydijon, etc.
- 220 K€ au titre de travaux d'accessibilité handicapés et de mise aux normes de différents bâtiments municipaux ;
- 114 K€ dédiés à la sécurisation d'espaces et de sites municipaux ainsi qu'à des actions de prévention de l'installation illicite des gens du voyage, auxquels s'ajoutent 30 K€ d'évolutions techniques du système informatique de video-protection ;
- 100 K€ destinés à la poursuite des travaux de modernisation et d'accessibilité du Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon ;
- 50 K€ dédiés au renouvellement d'horodateurs en cas de défaillance imprévue d'un ou plusieurs équipements.

- Enfin, les crédits non détaillés dans la liste ci-dessus correspondent essentiellement à des crédits d'investissement divers au titre de l'entretien régulier du patrimoine municipal, ainsi qu'à des « provisions » pour travaux divers qui seraient nécessaires en urgence en cours d'exercice.

- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) s'élèvent à 10,611 M€, contre 8,030 M€ au BP 2015.**

Cette somme intègre essentiellement l'amortissement de la dette à hauteur de 7,533 M€.

Outre ce dernier, le chapitre 16 comprend également :

- un crédit de 3,010 M€ destiné à procéder au remboursement anticipé intégral de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations référencé n°200501 dans les annexes de dette, cet emprunt indexé sur livret A + marge de 1,15% apparaissant en effet peu compétitif au regard des conditions de marché actuelles ;
- 46 700 € au titre de la quatrième échéance des versements relatifs à l'acquisition sur le Grand Dijon des quatre kiosques situés place de la République, place Darcy et Esplanade Erasme ;
- 6 480 € de rente viagère (12, rue Edmé Verniquet) ;
- 15 000 € au titre des dépôts et cautionnement reçus (contrepartie identique en recettes).

- **300 K€ sont inscrits au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) et correspondent à des provisions pour faire face à d'éventuels reversements de taxes d'urbanisme devant intervenir en cours d'exercice.**

- **Suite à l'augmentation de capital de la SPLAAD décidée en 2013, 62,5 K€ sont également prévus au chapitre 26** afin de poursuivre le versement à la société des fonds y afférents (l'intégralité de la participation de la Ville de Dijon à cette augmentation de capital devra être versée à la SPLAAD d'ici à 2018 au plus tard, le dernier appel de fonds de la SPLAAD devant intervenir en 2017).

- **Le chapitre 27 (autres immobilisations financières) intègre, à hauteur de 1,02 M€, les crédits suivants :**

- 240 K€ au titre de l'avance de trésorerie annuelle consentie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon (même somme prévue en recettes) ;
- 780 K€ de créance dans le cadre de la cession à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) « Murano » du terrain libre d'occupation situé rue Auguste Frémiet, 2-4 bis rue Sadi Carnot et rue Louis Viardot (délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015). En effet, l'intégralité du produit de la cession, à hauteur de 1,3 M€ hors taxes, est budgétée au chapitre 024 au titre de l'exercice 2016. Mais, l'acte de vente prévoyant un paiement en deux échéances de 650 K€ hors taxes chacune (l'une en 2016 et l'autre en 2017), cette écriture de 780 K€ (650 K€ auxquels s'ajoutent 130 K€ correspondant à la taxe sur la valeur ajoutée y afférente) traduit budgétairement le fait que le second versement sera perçu par la Ville au cours de l'exercice 2017.

- **Aucun crédit n'est prévu en 2016 au titre des opérations sous mandat (article 4581), après 4,793 M€ au BP 2015.**

Cette « disparition » s'explique par la fin des conventions provisoires avec la Communauté urbaine. Dans le cadre de celles-ci, la Ville de Dijon a continué en 2015 d'assurer certains investissements pour le compte du Grand Dijon (en matière de voirie et d'éclairage public notamment), avec remboursement de ce dernier. Le Grand Dijon exerçant désormais directement ce type d'investissements, les dépenses y afférentes n'apparaissent donc plus en 2016 dans le budget primitif de la Ville.

B) RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour 2016 à 27 954 321 €. Leur répartition est la suivante :

En M €	BP 2016	Rappel BP 2015
Dotations , fonds divers et réserves (chapitre 10)	20,570 M€	21,600 M€
Subventions d'investissement (chapitre 13)	5,392 M€	1,818 M€
Produit des cessions (chapitre 024)	1,401 M€	4,097 M€
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	0,015 M€	0,385 M€
Immobilisations financières (chapitre 27)	0,293 M€	2,780 M€
Opérations sous mandat (compte 4582)	-	4,793 M€
Autres chapitres	0,283 M€	0,100 M€
TOTAL	27,954 M€	35,573 M€

- **Les dotations et fonds propres (chapitre 10) s'établissent à 20 570 000 €, contre 21 600 000 € au budget primitif 2015, et se composent des éléments suivants :**

La poursuite de la réduction de la dotation du Crédit Municipal est intégrée au budget à hauteur de 15 000 000 €. Cette somme fait suite aux 30 M€ comptabilisés sur l'exercice 2014. Pour mémoire, cette réduction avait été autorisée en 2014 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACP - R) de la Banque de France.

Compte-tenu du niveau de dépenses éligibles effectuées sur l'exercice N-1 (2015), le produit du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est estimé à ce stade à hauteur de 4,5 M€ (incluant le FCTVA attendu par la Ville au titre du rachat du site du 11, rue de l'Hôpital auprès de la SEMAAD) après 3,38 M€ perçus en 2015,

La Taxe d'aménagement et les reliquats de Taxe Locale d'Équipement (TLE) et du Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité (PLD) sont estimés à 1,07 M€ (dont 750 K€ de taxe d'aménagement, 300 K€ de reliquats de taxe locale d'équipement, et 20 K€ de reliquats de versement pour dépassement du plafond légal de densité) contre 2,8 M€ au BP 2015. Il est rappelé à ce titre :

- que ces recettes ne sont désormais plus perçues par la Ville qu'au titre des autorisations d'urbanisme délivrées jusqu'au 31 décembre 2014. En effet, c'est le Grand Dijon qui est « compétent » pour percevoir la taxe d'aménagement en lieu et place des communes depuis le 1er janvier 2015 au titre des autorisations d'urbanisme délivrées après cette date. Au vu des délais de reversement par les services de l'État des premières échéances de taxe d'aménagement (délais supérieurs à 1 an *a minima*), la Ville de Dijon continue donc encore en 2016 de percevoir des reliquats de taxe d'aménagement ;
- que les services de l'État ont toujours du retard dans le reversement de la taxe d'aménagement aux collectivités locales depuis sa mise en place en 2012.

Au vu des incertitudes concernant le rythme de reversement, la prévision de 750 K€ au titre de la taxe d'aménagement constitue une simple estimation susceptible de réajustement à la hausse comme à la baisse en cours d'exercice.

- **Les subventions d'investissement (chapitre 13) atteignent 5 391 721 €, contre 1 818 150 € au BP 2015, en rappelant évidemment que seuls les cofinancements sur lesquels la commune dispose d'une visibilité et d'une certitude suffisantes quant à l'engagement du partenaire sont intégrées à la construction du budget primitif.**

Cette forte hausse s'explique essentiellement par les importants cofinancements de la part de plusieurs partenaires au titre de la dernière tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, pour un montant cumulé de 4,377 M€, répartis entre :

- l'État à hauteur de 1,764 M€ ;
- le Grand Dijon à hauteur de 1,333 M€ ;
- la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 880 K€ ;
- la première partie du mécénat de la société Lyonnaise des Eaux France à hauteur de 400 K€.

Ces montants correspondent aux montants attendus au titre de l'exercice 2016, et non à la totalité des cofinancements qui seront versés au cours de la période de réalisation du projet (8 M€ au total prévus pour l'Etat et 4 M€ pour la Région de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région, 5,333 M€ de la part du Grand Dijon et 800 K€ de la part de la Lyonnaise des Eaux France).

Le Département de Côte d'Or n'a quant à lui donné à ce jour aucune suite à la demande de subvention de la Ville.

Les cofinancements hors opération de rénovation du Musée des Beaux-Arts se répartissent de la manière suivante entre les différents partenaires :

- 314,1 K€ attendus de la part de l'Etat au titre de différents projets (cofinancements notamment au titre du FISAC Centre-ville, de la première tranche des TEPCV - Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, de différents investissements culturels (Musée des Beaux Arts hors dernière tranche de rénovation notamment), ou bien encore d'investissements éligibles au FIPD - Fonds interministériel de prévention de la délinquance) ;
- 135,6 K€ attendus de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de divers projets sportifs, culturels, ou portés par les conseils de quartier ;
- 155,9 K€ attendus du Département de Côte d'Or, dont notamment 96 K€ au titre de la rénovation du groupe scolaire Montchapet ;
- 91,9 K€ attendus de la part du Grand Dijon, correspondant à la première partie du fonds de concours au titre de l'aménagement des ateliers d'artistes au sein de Halle 038 de l'écoquartier Heudelet ;
- 317,4 K€ de cofinancements d'autres partenaires, et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales (augmentation de la capacité de la crèche Voltaire, travaux d'aménagement du multi-accueil le Tempo).
- Sont également intégrés 75 K€ de la part de la Banque de France (remboursement au titre de la rampe d'accès de la place de la Banque).

- **Le produit des amendes de police auparavant perçu par la Ville est désormais, depuis 2015, directement perçu par la communauté urbaine « le Grand Dijon » : il ne figure donc plus au budget de la Ville.**
- **Les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) sont prévus à hauteur de 1,4016 M€, après 4,097 M€ au budget primitif 2015.**

Ces produits de cession s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de gestion active du patrimoine municipal menée depuis années, et se décomposent de la façon suivante :

- 1,3 M€ hors taxes au titre de la cession à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) « Murano » du terrain libre d'occupation situé rue Auguste Frémiet, 2-4 bis rue Sadi Carnot et rue Louis Viardot (délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2015) ;
- 88 600 € au titre de la cession des ex-locaux de la crèche Varennes (délibération soumise à l'approbation du Conseil Municipal du 21 mars 2016) ;
- 13 K€ de ventes de véhicules.

- **Les emprunts et dettes (chapitre 16) s'élèvent à 15 K€ Cette somme correspond aux recettes des dépôts et cautionnements reçus (contrepartie de la dépense également inscrite au chapitre 16). Aucun emprunt nouveau n'est donc inscrit au budget primitif.**
- **Le produit des autres immobilisations financières (chapitre 27) est attendu à hauteur de 293 K€ contre 2,780 M€ au budget primitif 2015.**

Ces crédits correspondent :

- pour 240 K€ au remboursement de l'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon (somme également budgétée en décembre) ;
- pour 40 K€ à des recettes au titre du transfert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée au délégataire de service public du Parc des Expositions et des Congrès (récupération via le délégataire de la taxe sur la valeur ajoutée supportée par les collectivités sur les investissements qu'elle a consentis dans le champ de la délégation de service public ;
- pour 13 K€ à des créances diverses.

- **Aucune recette d'investissement n'est inscrite au titre des opérations sous mandat (article 4582), dans la mesure où aucune dépense d'investissement sous mandat n'est prévue au budget primitif 2016.**

Budget annexe de l'auditorium

Le budget annexe de l'Auditorium pour 2016 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 1 299 500 €, contre 1 989 000 € au BP 2015,
- en mouvements réels : 903 000 €, contre 1 000 000 € au BP 2015.

Les grandes masses de crédits, en opérations réelles et en euros, sont les suivantes :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2016	BP 2015	%	BP 2016	BP 2015	%
Fonctionnement	508 500	495 000	2,73%	903 000	750 000	20,40%
Investissement	394 500	505 000	-21,88%	0	250 000	-100%
TOTAL	903 000	1 000 000	-9,70%	903 000	1 000 000	-9,70%

Les **dépenses de fonctionnement** se décomposent de la manière suivante :

- 204 500 € au titre de la maintenance de l'équipement ;
- 185 000 € au titre de la taxe foncière ;
- 100 000 € au titre des intérêts de la dette ;
- 19 000 € au titre des assurances.

Les **recettes de fonctionnement** se décomposent de la manière suivante :

- 370 000 € de loyer versé par la Régie personnalisée de l'Opéra Dijon ;
- 19 000 € au titre des remboursements de charges par la Régie personnalisée (remboursement à la Ville des charges afférentes à l'assurance dommages aux biens) ;
- 514 000 € de subvention d'équilibre du budget principal (après 363 000 € au BP 2015 et 576 700 € au BP 2014).

Les **dépenses d'investissement** intègrent notamment :

- un crédit de 110 000 € dédié au remplacement des tours aéroréfrigérantes vieillissantes de l'auditorium, dernier équipement de ce type dans l'ensemble du parc de la Ville, cette opération étant susceptible de générer environ 20 K€ d'économies de fonctionnement annuelles à l'avenir ;
- l'amortissement du capital de la dette à hauteur de 271 000 €.

Enfin, il est précisé que les crédits afférents à l'annuité de la dette de ce budget annexe devraient faire l'objet d'un réajustement par décision modificative en cours d'exercice afin de prendre en compte les conséquences de la sécurisation en cours de négociation de l'un des trois emprunts sensibles hors Charte Gissler affecté sur ce budget (emprunt Crédit Foncier de France).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2016, le 25 janvier 2016, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

2 - adopter le budget primitif de l'exercice 2016 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;

3 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

4 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13